

# Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers

## Décisions de la Direction fédérale des forêts

- Commune de Divers VS, Ouvrage et installations de protection Dignes de conduite (intempéries 1999),  
N° de projet 431.1-VS-3191/0001

### *Voies de recours*

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Direction fédérale des forêts, Papiermühlestrasse 172, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (tél. 031 324 78 53 / 324 77 78).

4 juillet 2000

Direction fédérale des forêts

# Avis

---

## **Placement et location de services**

### **Liste des entreprises autorisées**

Sous ce titre, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a édité, état juillet 1994, une nouvelle liste (allemand/français). Cette publication contient le nom des entreprises privées de placement et de location de services titulaires d'une autorisation cantonale et fédérale; elle remplace celle qui avait été publiée en juillet 1990.

N° de commande 710.030 d/f, prix: 20 fr. 75.

Cette liste peut être commandée par écrit auprès de l'OCL/EDMZ, 3003 Berne.

[9]

---